



République Française

Ville de Clamecy

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le 21/11/2024
ID : 058-215800798-20241114-D2024_138-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N°2024-138 : SEM NIÈVRE ÉNERGIES :

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ENTREE ET A LA PARTICIPATION DE LA SEM NIEVRE ENERGIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM YONNE ENERGIE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la SEM Nièvre Énergies ;

Vu la délibération n° 2024-066 du Conseil Municipal de la commune de Clamecy du 18 avril 2024

Considérant que la commune de CLAMECY détient une participation de mille cinq cent soixante-dix (1570) actions (soit 7,18 % du capital et des droits de vote au capital de la société NIEVRE ENERGIES, société anonyme d'économie mixte locale au capital de deux millions cent quatre-vingt-huit mille euros (2 188 000 €), dont le siège est à NEVERS (58000) 7, Place de la République, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 790.026.231. A ce titre, la commune de CLAMECY dispose d'un (1) représentant au Conseil d'Administration de la SEM Nièvre Énergies ;

Considérant que la SEM Nièvre Énergies est actionnaire de la SEM Yonne Energie à hauteur de 1,85 % ;

Considérant qu'au regard des enjeux de la SEM Yonne Energie et des projets EnR en portefeuille, une opération d'augmentation du capital de la société devrait être réalisée en 2024 pour le porter de deux millions sept cent mille euros (2 700 000,00 €) à sept millions d'euros (7 000 000,00 €), soit une augmentation de quatre millions trois cent cinquante mille euros (4 350 000, 00 €). La SEM Nièvre Énergies augmenterait sa part au capital de la SEM Yonne Energie de cent cinquante mille euros (150 000, 00 €) de manière à ce que sa participation au capital de la société s'élève à deux cent mille euros (200 000,00 €) ;

Considérant que la Commune de CLAMECY a autorisé le 18 avril 2024 son représentant au sein de la SEM Nièvre Energies à voter en faveur de toutes résolutions ayant pour objet ou pour finalité de permettre la réalisation de ladite augmentation de capital de la SEM Yonne Energie ;

Considérant que la SEM Nièvre Énergies pourrait devenir administrateur de la SEM Yonne Energie en rentrant et en participant à son Conseil d'Administration ;

Après avoir pris connaissance de cette participation au Conseil d'Administration de la SEM Yonne Energie, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser son représentant au Conseil d'Administration de la SEM Nièvre Énergies à voter en faveur de l'entrée et de la participation de la SEM Nièvre Energies au sein du Conseil d'Administration de la SEM Yonne Energie, ainsi qu'à toutes délibérations s'y rapportant.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire

